

Produit **PF 310 LED** Référence **31PF31001** Date **11/03/2014** Page **1 / 2**

projecteur PF310 UV LED



GENERALITES :

Les essais par ressuage et magnétoscopie fluorescents nécessitent de contrôler les conditions d'éclairage pour l'observation des indications.

En ressuage, comme en magnétoscopie, l'éclairage énergétique UV-A reçu par la surface à examiner doit être :

- supérieur à 10 W/m² (1000 μW/cm²) selon normes NF EN ISO 3059-NF EN ISO 9934 - NF EN ISO 3452
- supérieur à 15 W/m² (1500 μW/cm²) selon spécifications particulières (aéronautique et ferroviaire)

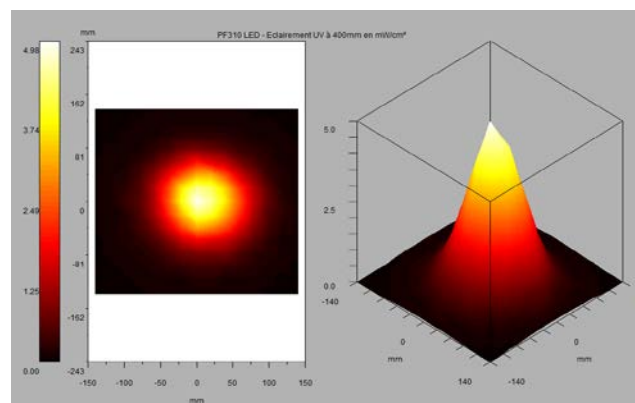
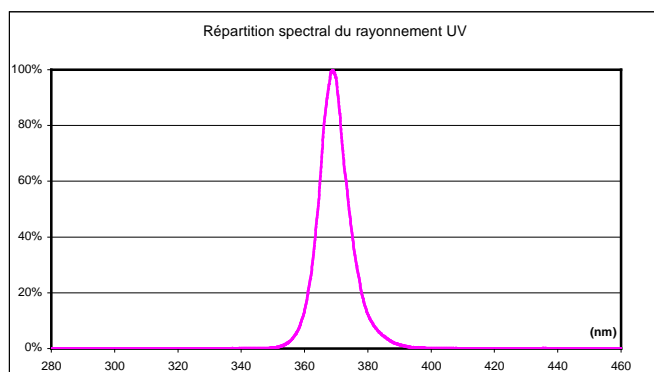
Les niveaux de lumière visible ambiante doivent être inférieurs ou égale à 20 lux.

Ce niveau d'éclairage peut être obtenu en utilisant soit des plafonniers, soit des projecteurs manuels.

DONNEES TECHNIQUES

Température châssis/surface éclairante après 1 h	40°C / 45°C
Type de fonctionnement	Momentané
Type de refroidissement	Ventilation forcée
Alimentation sur secteur (fournit)	Entrée : 100 – 240V – 0,7A max 50/60 Hz Sortie : +6VDC 3,7A max
Dimensions globales L x ø (hors poignée)	170 X 110 mm
Masse de l'équipement	800 g
Eclairage énergétique typique maxi (neuf) (1)	Pos. 0 = 4800 – Pos. 1 = 2100 – Pos.2 = 3800 μW/cm ²
Niveau de lumière visible typique maxi (neuf) (1)	0,5 lux pour les 3 positions
Longueur d'onde (peak)	365 nm +/- 3nm
Surface éclairée à une distance de 400 mm en mW/cm ²	Courbe ci-dessous
Durée de vie des LED	> 10 000 h

(1) mesure à une distance de 400 mm



SPECIFICITES

Filtre anti reflets, Etanchéité IP 53, 3 niveaux d'intensité UV-A, (4800 – 3800 et 2100 μW/cm²)

SREM Technologies se réserve le droit de toutes modifications.



FICHE TECHNIQUE ACCESSOIRE



Produit **PF 310 LED** Référence **DFTA092E** Date **08/02/2013** Page **2 / 2**

RECOMMANDATION N°1

Le système de refroidissement du PF310 n'autorise pas un fonctionnement en continu (il se met en sécurité et s'éteint en cas de surchauffe). Pour une utilisation en continu avec des caractéristiques d'éclairage UV-A équivalentes, nous vous conseillons l'éclairage plafonnier PLED-4 ou PLED-8 (Fiche technique sur demande).

RECOMMANDATION N°2

La Directive 2006/25/CE du 5 avril 2006 concernant l'évolution des risques liés aux rayonnements optiques artificiels a été transposée en droit français par le décret 2010-750 du 2 juillet 2010.

Pour respecter les valeurs limites concernant l'exposition aux rayonnements UV, il est recommandé de respecter les règles suivantes :

- porter des lunettes anti-UV adaptées aux contrôles non destructifs par Magnétoscopie ou Ressuage fluorescent (blanche)
- porter des vêtements longs et couvrants, mais non fluorescents
- éviter d'avoir une vision directe de la source de lumière, en particulier dans le cas de l'utilisation de projecteurs

Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de s'assurer que la mise en œuvre de l'éclairage, en fonction de ses contraintes de production, respecte le principe d'application de la Directive.

POURQUOI PASSER A UN ECLAIRAGE ULTRAVIOLET A LED ?

Les nouveaux projecteurs à LED remplacent les projecteurs classiques avec ampoule à vapeur de mercure.

Avantages par rapport à un éclairage classique de type ampoule à mercure :

- Poids inférieur à 400 grammes environ.
- Pas de risque électrique (tension de fonctionnement 6,5 V maximum)
- Pas de point chaud (aucun risque de brûlure)
- Intensité UV-A maximum, dès l'allumage de l'éclairage (pas de temps de chauffe)
- Source lumineuse centrée sur les UV-A (pas d'UV-C ou d'UV-B)
- Source lumineuse parasite très faible (lumière blanche)
- Consommation électrique jusqu'à 10 fois inférieure.
- Appareil garanti 1 an - pièces et main d'œuvre.
- Source lumineuse (LED) garantie 10.000 heures de fonctionnement.

SREM Technologies se réserve le droit de toutes modifications.